

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-sept mars

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, M. PAGANO François, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme MATRAY Morgane a donné pouvoir à M. ALBORGHETTI Francis, M. CORNAGLIA Gérard a donné pouvoir à M. BLANCHON Frédéric

ABSENTS (sans pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme GEFFROY Marie-Jeanne

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS ET DE 3 LOCAUX PROFESSIONNELS
- COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- COMPTE DE GESTION 2017
- AFFECTATION DU RESULTAT 2017
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018
- BUDGET PRIMITIF 2018
- DIVERS

CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS ET DE 3 LOCAUX PROFESSIONNELS - PC 069 125 17 F0026

Délibération 2018/10

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, trois courriers recommandés reçus en mairie, recours gracieux contestant le permis de construire 069 125 17 F 0026 qui a été délivré à SEMCODA pour la construction de 18 logements et de 3 locaux professionnels.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la délivrance du permis de construire et demande s'ils veulent revenir sur leurs décisions prises concernant ce projet de construction.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de maintenir le projet SEMCODA pour la construction de 18 logements et de 3 locaux professionnels,
- valide l'arrêté du PC 069 125 17 F0026 signé le 05 mars 2018 accordant le permis de construire correspondant,

Et ce, pour les raisons suivantes :

- puisque, dans le mandat précédent, le conseil municipal a mis plus de quatre ans pour élaborer, avec les conseils du cabinet d'urbanisme 2BR, le PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) nécessaire à son développement. Celui-ci a été approuvé le 10 septembre 2013 et dans ce plan figure le PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*), approuvé le 15 mars 2011, comportant déjà l'inscription du projet de réaménagement du centre de village dont le premier bâtiment construit se trouve à l'autre extrémité du centre bourg.

- puisque le conseil en place aujourd'hui, qui a été élu en 2014, avait dans son programme électoral, la réalisation du réaménagement du centre du village comme sujet principal.

Monsieur le Maire rappelle :

- que le projet initial de réaménagement du centre du village a fait l'objet d'un concours auquel SEMCODA et HBVS ont répondu. Le conseil municipal, par délibération, a retenu l'esquisse de SEMCODA.

- que le projet actuel finalisé est le résultat de plus de deux ans de négociations difficiles avec les services des Architectes des Bâtiments de France et avec beaucoup de concessions faites de la part de notre équipe municipale. Que le maître d'œuvre de SEMCODA est un responsable de l'agence 2BR qui connaît très bien notre PLU et, en plus, par précaution, la commune a remis l'instruction du permis de construire à l'instructeur du service urbanisme de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération 2018/11

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif comptabilise le réalisé de l'année écoulée et demande aux conseillers de prendre connaissance des documents budgétaires qui leur ont été distribués.

La parole est donnée à Monsieur Georges BELET, Adjoint délégué aux finances qui présente le compte administratif. Il commente chaque section (fonctionnement et investissement) et détaille les comptes de dépenses et de recettes 2017.

Il invite ensuite les Conseillers à se reporter à la présentation générale du Compte Administratif :

BUDGET COMMUNAL		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	Résultat de clôture de l'exercice 2016 (N-1)	268 928,03 €	208 377,84 €
2	Affectation 2016 (N-1) faite en 2017 (N)		100 000,00 €
3	RECETTES 2017	2 447 984,09 €	654 124,10 €
4	DEPENSES 2017	441 251,84 €	558 100,03 €
5	RESULTAT ANNEE 2017 (N)	2 006 732,25 €	96 024,07 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	2 275 660,28 €	204 401,91 €
7	RESTE A REALISER RECETTES	0.00 €	
8	RESTE A REALISER DEPENSES	77 786,41 €	
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	2 197 873,87 €	204 401,91 €

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil. Madame DEROBERT-MASURE Josette, doyenne, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif en tout point conforme avec le Compte de Gestion de Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal, moins Monsieur le Maire, par 13 voix « POUR »

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 tel que présenté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

COMPTE DE GESTION 2017

Délibération 2017/12

Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion de Madame DECOOPMAN Valérie, Trésorière, est en tout point en conformité avec le compte Administratif 2017 qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INDIQUE** que le Compte de Gestion, dressé par l'exercice 2017, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017*Délibération 2017/13*

Le résultat 2017 en clôture est de :

<u>Fonctionnement</u>	Excédent	204 401,91 €
<u>Investissement</u>	Excédent cumulé	2 275 660,28 €
	Solde des restes à réaliser	-77 786.41 €
	Besoin de financement	0,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 : 54 401.91 € de l'excédent de fonctionnement pour abonder la section d'investissement et de laisser 150 000,00 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué de l'affectation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'affecter au compte 1068, recette d'investissement, 54 401,91 € de l'excédent de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement à intervenir ;
- **ACCEPTE** de reporter au compte 002, recette de fonctionnement, 150 000,00 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué du montant affecté à l'investissement ;
- **ACCEPTE** de reporter l'excédent d'investissement de 2 275 660,28 € en recette d'investissement compte 001 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018*Délibération 2018/14*

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2017 :

Taxe d'habitation	9,97 %
Taxe Foncière Bâti	17,24 %
Taxe Foncière Non Bâti	52,50 %

Il indique que le budget primitif 2018 élaboré avec la commission communale « finances » a été confectionné en tenant compte des taux appliqués en 2017 et qu'il ne lui semble pas nécessaire d'augmenter ces taux pour 2018.

Il propose de reconduire les mêmes taux sur 2018.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **par 01 « ABSTENTION » et 13 « POUR »**

- **DECIDE**, de maintenir les taux de 2017 sur 2018, à savoir :

Taxe d'habitation 9,97 %

Taxe Foncière Bâti 17,24 %

Taxe Foncière Non Bâti 52,50 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération 2018/15

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	756 176,00 €	756 176,00 €
Section d'investissement	4 750 941,19 €	4 750 941,19 €
TOTAL	5 507 117,19 €	5 507 117,19 €

Vu l'avis de la commission des finances, vu le projet de Budget Primitif présenté, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 arrêté comme suit :

> au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

> au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	756 176,00 €	756 176,00 €
Section d'investissement	4 750 941,19 €	4 750 941,19 €
TOTAL	5 507 117,19 €	5 507 117,19 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

*** Construction d'un groupe scolaire - lot 09 - Déconstruction et désamiantage**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le courrier recommandé reçu en mairie le 12 mars écoulé, émanant de Monsieur le Sous-Préfet, aux termes duquel son service de contrôle de légalité énumère plusieurs anomalies constatées sur l'analyse de l'offre faite par SEMCODA. Il précise que ce courrier tient lieu de recours gracieux, une réponse a été faite point par point afin de régulariser ce litige.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 avril 2017 à 20 h 30

Mardi 15 mai 2017 à 20 h 30

Mme GEFROY Marie-Jeanne rappelle la réunion de hameau « La Ferrandière/La Bernardière » qui se déroulera : VENDREDI 30 MARS 2018 à 18 h 30, salle de la Gare.

Fin de séance 22 h 30.